

## DÉLIBÉRATION

### Conseil d'administration

Séance du 11 mars 2025

Délibération  
n°23 -2025  
Point 4.3.14

#### Point 4.3.14 de l'ordre du jour

**Tarifs réduits pour les étudiants inscrits sous le régime de la formation initiale à certains séminaires du CEIPI**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Il s'agit de formations destinées principalement à des professionnels, mais pour lesquelles le CEIPI offre la possibilité aux étudiants d'y participer à un tarif réduit.

#### Cycle de séminaires avancés sur la fiscalité de la propriété intellectuelle (FISCA)

Le CEIPI va proposer au printemps 2025 un cycle de séminaires sur la fiscalité de la propriété intellectuelle destinés aux professionnels et aux étudiants de la propriété intellectuelle. Ce cycle se déroulera comme suit :

- Fiscalité des brevets: 6 et 7 mars (2 jours)
- Fiscalité marques: 24 avril (1/2 journée)
- Fiscalité droit d'auteur: 13 mai (1 journée)

Ces séminaires se tiendront en format hybride et les dépenses engendrées par le CEIPI, à savoir, les frais de personnels, les frais d'organisation et de gestion UNISTRA s'élèvent à un **montant total de 11 721,20 €**.

Les frais d'inscription pour les professionnels en formation continue non diplômante s'élèvent à :

- Fiscalité des brevets: 1 400€
- Fiscalité marques: 420€
- Fiscalité droit d'auteur: 840€

Pour permettre aux étudiants de participer à ces séminaires, le CEIPI souhaiterait proposer les tarifs réduits suivants :

- Fiscalité des brevets: 520€
- Fiscalité marques: 130€
- Fiscalité droit d'auteur: 260€

## **Séminaire de formation « Standard Essential Patent and Fair, Reasonable and Non-Discriminatory (FRAND) Licensing: The interplay between IP, competition and contract law »**

Le CEIPI, organise, pour la deuxième année consécutive, un séminaire de formation intitulé « Standard Essential Patent and Fair, Reasonable and Non-Discriminatory (FRAND) Licensing: The interplay between IP, competition and contract law », qui aura lieu en format hybride (en ligne et à Paris) du 20 au 21 mars 2025.

Ce séminaire traite des brevets essentiels à une norme et licences FRAND, sujet technique et complexe de la PI aux enjeux économiques considérables. A titre d'exemple, les revenus issus des redevances pour les normes relatives aux technologies de réseaux mobiles s'élèvent à plusieurs milliards d'euros par an.

Les normes de télécommunications sont au cœur du processus de numérisation et de mondialisation, permettant une interopérabilité généralisée des appareils au profit des consommateurs. Avec le développement de l'Internet des objets et les fonctionnalités de connectivité qui stimulent la demande de l'industrie et des consommateurs, de plus en plus de secteurs (numérique et électronique, automobile, santé, énergie) ont besoin de solutions interopérables basées sur des brevets essentiels à l'application des normes (*SEP*).

Les *SEP* sont des brevets indispensables pour la mise en conformité de certains produits aux normes. Si les propriétaires de *SEP* s'engagent généralement à accorder des licences à des conditions FRAND (c'est-à-dire équitables, raisonnables et non discriminatoires), de nombreuses incertitudes subsistent quant au bénéficiaire et aux modalités d'octroi de ces licences, générant par conséquent, de considérables et complexes litiges dans plusieurs juridictions du monde entier...

Les conditions de licence de brevets *SEP* se situent au carrefour de la propriété intellectuelle, de la concurrence et du droit des contrats, cristallisant la tension entre les objectifs de normalisation et les droits exclusifs privés et les monopoles légaux résultant des brevets.

---

Ce **programme de formation non diplômante** vise à fournir aux professionnels et plus généralement aux passionnés de propriété intellectuelle, les clés pour comprendre les enjeux juridiques liés aux *SEP* et aux licences FRAND ainsi que pour relever les nombreux défis rencontrés dans la pratique quotidienne, que ce soit en tant que détenteur de *SEP* ou en tant qu'exécutant de normes.

Ce programme de formation **s'adresse notamment aux professionnels** dans le domaine des industries technologiques et hautes technologies, mais également aux juristes, aux décideurs, aux juges, ainsi qu'à toute personne souhaitant acquérir des connaissances approfondies sur ce sujet.

Au vu du fait que de nombreux étudiants en formation initiale ou en doctorat ont émis le souhait de participer à ce cours, le CEIPI souhaite mettre en place un tarif réduit pour les étudiants.

Ainsi, les dépenses engendrées par le CEIPI, à savoir, de manière non-exhaustive, les frais de personnel, les frais de vacation des intervenants extérieurs, les frais de gestion Unistra et les frais de contribution au fonctionnement général s'élèvent à un montant de 15 000 €.

Le tarif pour les participants en formation continue non diplômante s'élève à 1 380 € (inscription jusqu'au 16 février 2025) et 1 600 € (inscription à partir du 17 février 2025).

Ainsi, au regard de la prestation fournie, il est demandé aux étudiants une participation partielle pour ce séminaire d'un montant de **520 € par étudiant**.

Le 25 février 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 20 voix pour et 17 abstentions.

**Rapporteur : Alexandra KNAEBEL**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs réduits pour les étudiants inscrits sous le régime de la formation initiale à certains séminaires du CEIPI.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 mars 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT